

A la Prison de Saint-Lazare

La vieille prison du faubourg Saint-Denis, dont l'administration pénitentiaire signalait, depuis de longues années l'insuffisance et l'insalubrité, va enfin disparaître. Elle sera remplacée par un autre établissement situé à Pantin, et qui, mieux approprié à sa destination, plus spacieux et mieux aéré, recevra les détenus incarcérés jadis à Saint-Lazare. Ce nouveau pénitencier s'appellera: "Les Courtilières".

A quand remonte donc l'histoire de la prison de Saint-Denis? Quelle était sa destination primitive? Quel genre de prisonniers y fut tour à tour admis? C'est ce qu'il nous a paru intéressant de rechercher à la veille de sa disparition et ce que nous apprennent les pages suivantes empruntées à "Histoire des prisons de Paris" par le vicomte A. de Bragelonne.

La prison de Saint-Lazare, aujourd'hui exclusivement affectée aux femmes, s'éleva sur le milieu du faubourg Saint-Denis, sur l'emplacement même où Saint-Vincent-de-Paul, cet apôtre de la charité, fonda la métropole de sa sainte congrégation et ouvrit un asile aux malades irrités.

Il y a des lieux prédestinés. Longtemps avant que Saint-Vincent-de-Paul fit de ce coin de terre, un refuge pour l'humanité souffrante, on y voyait une madrague réservée aux malheureux affligés de ce fléau alors incurable, la lèpre.

Sous la régence, Saint-Lazare devint la Bastille des roués, que leur famille croyait devoir soustraire, pendant un certain temps, à l'influence des pernicieux exemples et des dangereuses liaisons.

Le fameux chevalier de La Morlière, le plus mauvais sujet d'une époque féconde en mauvais sujets, le digne pendant du chevalier d'Arc et du spadassin Saint-Georges, avait fait trois "pèlerinages" à Saint-Lazare avant son entrée dans le monde.

Un peu plus tard, Saint-Lazare s'ouvrit pour les épouses un peu trop sujettes à oublier les prescriptions du Code conjugal.

Au dix-huitième siècle, Saint-Lazare servait aussi de purgatoire aux fils de famille dont les pères voulaient punir ou prévenir les peccadilles. C'est là que fut enfermé le chevalier de Tolosan, qu'une folle passion pour une jeune fille d'une hum-

ble condition entraînait à une mésalliance réprouvée par l'autorité paternelle.

Mais, un beau jour, le captif, profitant des égards et des ménagements dont ses gardiens croyaient devoir user à l'égard d'un fils de grande maison, s'évade et se réfugie en Allemagne auprès de bourgmestre de la petite ville d'Offenbourg, dont il parvient, grâce à sa bonne humeur et à ses manières insinuantes, à se concilier les bonnes grâces.

Nouvelle démarche du père Tolosan. Ordre du ministre de réclamer l'extradition. Refus du bourgmestre. Le roi lui-même, Louis XVI, intervient à son tour et revendique auprès des autorités supérieures la restitution du fugitif. Pour le coup, le bourgmestre reconnaît qu'il a affaire à trop forte partie; mais, impuissant à résister de front, il tourne la difficulté en déclarant que son protégé a pris du service dans l'armée du roi de Prusse et que, devenu sujet prussien, il ne saurait être livré sans l'agrément de son souverain.

Grâce à cet ingénieux subterfuge, la jeune Tolosan passa deux années en Allemagne à l'abri du courroux paternel et ne revint en France qu'à la suite d'une capitulation honorable qui le garantissait contre le "carcere duro" du faubourg Saint-Denis.

Les murs de Saint-Lazare ont conservé le souvenir de deux de deux écrivains dont l'un a laissé un nom toujours populaire, tandis que l'autre est tombé dans l'oubli. Le premier était Beaumarchais, soupçonné d'être l'auteur de couplets satiriques contre la Cour; l'autre était Roucher, auteur du poème des "Saisons", incarcéré comme "coupable d'avoir manqué de civisme". Mais la monarchie fut plus indulgente au lettré que la république. Beaumarchais fut rendu à la liberté après une captivité de courte durée, tandis que Roucher ne quitta son cachot que pour monter à l'échafaud.

Ce qui se passa à Saint-Lazare sous la Terreur dépasse en barbarie tout ce que l'on peut imaginer. On en trouve le récit dans le mémoire laissé par le publiciste-littérateur J.-F.-N. Dusaulchop de Bergemont, qui fut au nombre des prisonniers arrêtés comme suspects, et qui échappa à la mort grâce à la réaction républicaine du 9 thermidor.

C'est de Saint-Lazare que partit André Chénier pour aller à la guillotine.

"...C'était le 9 thermidor, écrit l'auteur du mémoire. Jamais je jour et les deux qui l'ont suivi,

ne s'effacèrent de mon souvenir. Sur les quatre heures de l'après-midi, deux longs chariots couverts sont introduits dans la cour. Nos cours se serrent, notre sang se glace quand nous les apercevons de nos fenêtres. Qui vient-on chercher? Est-ce un simple transfèrement dans une autre maison? Est-ce pour le tribunal révolutionnaire?

Le bruit se répand que l'on vient chercher plusieurs détenus pour les transférer à Chantilly. Mais la joie que nous lisons sur le visage de nos gardiens ne nous apprend que trop que la mission de ces deux chariots est d'enlever des victimes pour assouvir la soif sanguinaire des ogres du tribunal de Robespierre.

Une vingtaine de guichetiers se répandent dans les corridors. Ils se détachent trois par trois pour aller chercher ceux que l'on appelle. Nous étions rangés en files. Bientôt passèrent ces infortunés que nous voyions pour la dernière fois. Ils nous serrèrent dans leurs bras. Ils nous dirent adieu. Ils nous invitent au courage.

— Vous en avez plus besoin que nous, nous disent-ils, car vous restez!

Un instant après, nous les voyons monter dans les fatals chariots. De là, ils nous font encore des signes de la main. Ils nous orientent:

— Nous allons mourir innocents...

Quelle nuit affreuse on passe après avoir été témoin d'un pareil spectacle. Que le lendemain aussi fut terrible! Nous les savions devant ces juges de sang, auprès desquels l'innocence avait le même destin que le crime! Et quand nous apprimes que leurs têtes à tous étaient tombées, quel fut notre désespoir en entendant répéter que trente-trois détenus seraient seulement épargnés à Saint-Lazare!

Le 6 et le 7 thermidor, (24, 25 juillet 1794), nous souffrîmes les mêmes angoisses. Nous eûmes la même agonie. Nous vîmes nos frères, nos amis s'arracher à nos bras pour monter à l'échafaud. Mais ces deux derniers jours, par un raffinement de barbarie, on entra quatre chariots dans la cour, afin de faire éprouver lentement à chacun le supplice, affreux de douter s'il était ou s'il n'était pas du nombre des pros crits que les bourreaux attendaient.

André Chénier, homme précieux par ses talents et ses connaissances, et dont le tort a été d'avoir, en 1790, usé de la liberté de la presse en insérant, dans le "Journal de Paris", quelques let-

tres contre les Jacobins, ainsi que le poète Roucher, furent au nombre des victimes du second tour. Au moment où l'on vint chercher Roucher, un de ses camarades, le citoyen Suvée, victime de la jalousie de David, achevait de le peindre.

Attendez un instant, dit-il aux guichetiers...

Et il fit, pour mettre au bas de son portrait ces quatre vers:

Ne vous étonnez pas, objets touchants et doux,
Si l'air de la tristesse obscurcit mon visage,
Lorsqu'un crayon savant dessinait mon image,
On dressait l'échafaud et je songeais à vous...

Ce fut plus tard, seulement, en décembre 1794, que, sur la proposition de Paganel, Saint-Lazare fut érigé en prison de femmes et affecté aux détenues de Sainte-Pélagie. Jusque-là, le service intérieur resta confié à des hommes. A cette époque, on en chargea des surveillantes laïques. Mais elles ne parvenaient pas à maintenir et à faire respecter la discipline. Aussi, en 1850, quoique sous l'autorité d'un directeur, la maison fut-elle conduite par les Sœurs de Saint-Joseph, auxquelles les longs vêtements de laine, les voiles bleus et noirs donnaient parfois, au fond des corridors demi-obscur, l'air d'une apparition.

La prison comprenait quatre divisions: les prévenues, les condamnées, les jeunes filles qui subissaient la correction paternelle — et les autres.

A tous les points de vue, il était indispensable, urgent, humain, de transférer ailleurs les prisonnières et de les placer dans des conditions meilleures de salubrité matérielle et morale.

A. DE BRAGELONNE.

Edition Hebdomadaire de "L'Abelle"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, littéraires, politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abelle" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

La paix n'est pas l'étincelle qui jaillit du choc des armes, elle est le flambeau qui s'allume au foyer de la civilisation.

AVIS DE SUCCESSIONS

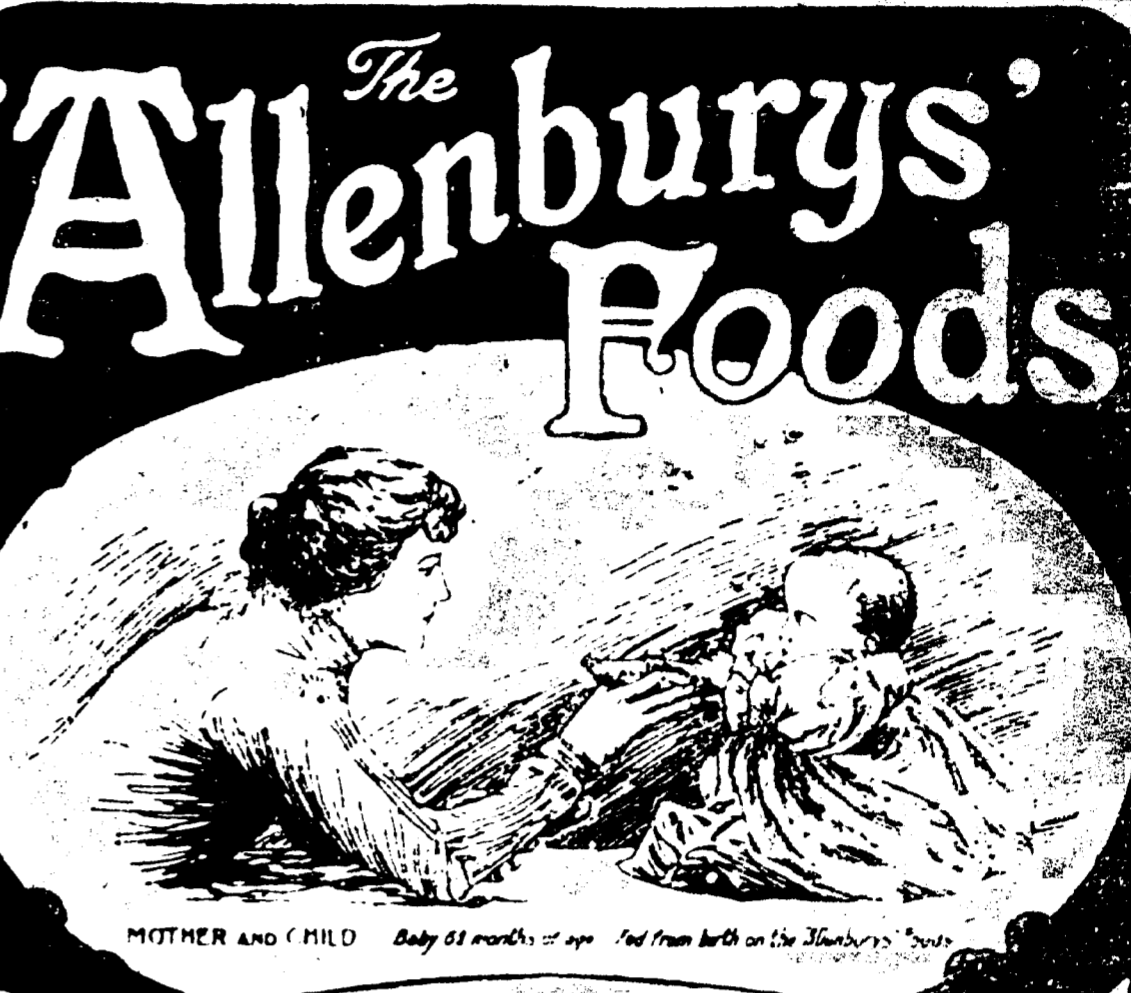
Succession de Mme Veuve Josephine Antoinette Steinhay.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 36,925 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Fortuna Mayer, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
Nov. 12, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve de Aristide Bienvenue.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,422 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par John D. Nix, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. A. TICHENOR, Avocat.
Nov. 16, 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christopher Clark.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,364 — Division B — Attendu que Mme Eugénie Québle, veuve de Christopher Clark, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Christopher Clark, décédé intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
Nov. 11, 1913.



The Allenburys Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les "Allenburys" Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yaclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.
Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.